

RAPPORT DE MINORITE
au Conseil communal de Montreux
sur le postulat Alexandre Staeger
"Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux
manifestations"

Rien ne justifie un quelconque manque de clarté dans le soutien accordé aux manifestations.

La minorité de la commission – composée de Domenico Silleri, Alexandre Staeger et Olivier Gfeller – regrette un vote qui fait fi de la transparence. La demande du postulat est parfaitement légitime. Les subventions aux manifestations doivent être claire et transparente.

L'importance de l'information demandée par le postulant n'est plus à prouver. Notre commune mène une politique active de soutien aux événements qui promeuvent son image. La COFIN et la COGES se sont elles aussi intéressées à ce sujet. Année après année, la Commission des finances demande des informations sur certains de ces montants. Elle le fait au dernier moment, alors que le débat est déjà lancé. Le climat s'en ressent. Certains commissaires découvrent la réalité des chiffres sur le tard. Ils s'irritent de s'apercevoir, par exemple, que les sommes versées aux manifestations sont plus importantes que prévu, car elles sont réparties sur plusieurs comptes. Une atmosphère de suspicion peu favorable au consensus s'installe ainsi. Nous estimons qu'il est temps que le montant des subventions versées soit présenté régulièrement et spontanément. Il n'est plus acceptable que, sur cette thématique, les commissions de surveillances soient obligées de se lancer dans des enquêtes approfondies ou des demandes de renseignements de dernière minute.

La Municipalité pour étayer son refus du postulat argue que le travail demandé aux services serait lourd. Nous estimons au contraire qu'une démarche systématique permettrait d'éviter aux services de devoir fournir les mêmes renseignements dans l'urgence, voire dans des délais trop restreints.

Les demandes ponctuelles des commissions de surveillance sont forcément partielles. Elles ne s'intéressent qu'à l'une ou l'autre des manifestations concernées. Celles-ci se retrouvent ainsi subitement sous le feu des projecteurs laissant ainsi penser qu'elles sont seules à susciter les interrogations. Les dégâts d'image peuvent être conséquents. Si nous acceptons le postulat, nous éviterions de créer inutilement ce genre de situation désagréable pour les principaux concernés.

L'argument selon lequel une telle demande devrait s'accompagner des chiffres démontrant ce que rapportent les institutions culturelles à la commune nous semble particulièrement malheureux. Il faut tout d'abord rappeler que ce n'est pas ce que demande le postulat. De tels chiffres ne pourraient être obtenus qu'à la suite d'une étude scientifique s'intéressant aussi aux retombées indirectes. Nombre de ces manifestations n'engendrent aucun bénéfice direct pour la commune, mais simplement un gain d'image positive et de notoriété. Ce dernier aspect est impossible à chiffrer. La pertinence d'un soutien à telle ou telle manifestation résulte d'une

discussion politique, discussion qui serait facilitée par le rapport annuel demandé par le postulat.

La majorité de la commission et la Municipalité semblent craindre que l'acceptation de la proposition de notre collègue Staeger ne fragilise nos institutions culturelles. Rien n'est plus faux. Au contraire, une plus grande clarté dans notre politique de subventionnement améliorerait encore l'image de notre commune et des institutions concernées.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, une autre commission s'est penchée sur un préavis envisageant de dépenser plusieurs dizaines de millions pour le 2m2c. C'est là aussi une aide indirecte et importante pour nombre d'acteurs culturels. Il serait fâcheux que le vote de ce crédit d'étude coïncide avec le refus du postulat Staeger. Refus qui, quoi qu'on en dise, serait perçu comme une défense crispée de l'opacité.

Nous vous invitons à accepter la demande de transparence de M. Staeger.